

L'Académie d'Aix-Marseille recherche des jeunes de **18 à 25 ans** (30 si handicap) qui souhaitent s'engager en Service Civique. De très nombreuses missions touchant à divers domaines, mais toujours au service de l'élève ou de l'étudiant, sont encore à pourvoir dans de nombreuses communes de l'Académie (départements 04-05-13-84), petites ou grandes.

Aucun diplôme n'est nécessaire. L'indemnité mensuelle s'élève à 577 euros. La durée en mois effectuée en Service civique est valable au titre de la retraite.

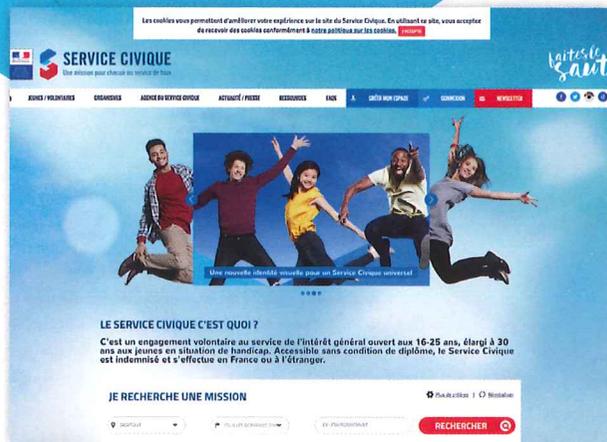
Nos missions de 30 heures par semaine laissent toutes les vacances scolaires libres aux jeunes volontaires. Les jours et horaires de présence sont également variables selon le type d'établissement concerné (école-collège-lycée-service). Si vous travaillez ou si vous avez cours certains jours, les horaires peuvent, dans une certaine mesure, être adaptés.

N'hésitez pas à vous renseigner sur www.service-civique.gouv.fr, recherche de missions, en sélectionnant « Aix-Marseille » dans la zone de recherche libre, ou bien en recherchant sur le nom de votre commune, puis contactez le responsable de la mission aux coordonnées indiquées.

Rejoignez-nous !

JE SOUHAITE CONSULTER UNE OFFRE DE MISSION

www.service-civique.gouv.fr



JE SOUHAITE ÊTRE INFORMÉ ET ACCOMPAGNÉ SUR LE SERVICE CIVIQUE

Structures d'appui au service civique en région PACA

La Ligue de l'enseignement
jean-francois.blanc@laligue-alpesdusud.org

L'association Chouf-Chouf
contact@choufchouf.org

La Mission Jeunes
info@mj-05.org

ADELHA / Ligue de l'enseignement
adelha05@laligue-alpesdusud.org

La Ligue de l'enseignement
service.civique@laligue84.org



CRIJPA et l'ensemble des BIJ et PIJ
du réseau Bouches-du-Rhône
crijpa@crijpa.fr
gprofeta@crijpa.fr

CRIJPA et l'ensemble des BIJ
et PIJ du réseau Côte-d'Azur
crij@ijca.fr
aude.hennion@ijca.fr

VOUS SOUHAITEZ CONTACTER UN CORRESPONDANT DÉPARTEMENTAL EN CAS DE DIFFICULTÉS SUR VOTRE MISSION

→ **DRDJSCS PACA**
GUEMMOUD Yacine
04.88.04.00.45
yacine.guemmoud@drjscs.gouv.fr
SUAZES Nicole
04.88.04.09.60
nicole.suarez@drjscs.gouv.fr

→ **DDCS 84 Vaucluse**
AYACHE Philippe
04.88.17.86.68
philippe.ayache@vaucluse.gouv.fr
PAILLARD Alain
04.88.17.86.14
alain.paillard@vaucluse.gouv.fr

→ **DDCS 83 Var**
CHOVELON Gérard
04.83.24.62.21
gerard.chovelon@var.gouv.fr
LEBEY Dominique
04.83.24.62.24
dominique.lebey@var.gouv.fr
FRANCIOSA Valérie
04.83.24.62.33
valerie.franciosa@var.gouv.fr

→ **DRDJSCS 13 Bouches-du-Rhône**
QUITTET Gwendoline
04.86.94.70.20
gwendoline.quittet@bouches-du-rhone.gouv.fr
HIZAOUI Christiane
04.91.00.57.56
cristiane.hizaoui@bouches-du-rhone.gouv.fr

→ **DDCS 06 Alpes Maritimes**
BEDDOUK Jean-Gabriel
04.93.72.27.53
jean-gabriel.beddouk@alpes-maritimes.gouv.fr
GILLET Bruno
04.93.72.27.70
ddcs-servicecivique@alpes-maritimes.gouv.fr

→ **DDCSPP 05 Hautes Alpes**
VILAPLANA Sébastien
04.92.22.22.83
sebastien.vilaplana@hautes-alpes.gouv.fr
MALLIET Estelle
04.92.22.22.84
estelle@malliet@hautes-alpes.gouv.fr

→ **DDCS 04 Alpes de Hautes Provence**
CORRIOL Sandrine
06.35.47.11.99
sandrine.corriol@alpes-de-haute-provence.gouv.fr
LATIL Frédérique
04.92.30.37.61
frederique.latil@alpes-de-haute-provence.gouv.fr



SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun au service de tous

VOUS AVEZ ENTRE 16 ET 25 ANS



→ Vous voulez réaliser
une mission d'intérêt général
de 6 à 12 mois

→ Vous voulez vous engager
pour aider les autres et
acquérir une expérience

© Service Civique

Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion Sociale Provence-Alpes-Côte-d'Azur



PRÉFET DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR

L'ENGAGEMENT EN SERVICE CIVIQUE

Un **engagement citoyen** reconnu et valorisé, pour tous les jeunes de **16 à 25 ans** ou jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap.

Sur une période de **6 à 12 mois**, pour une mission d'au moins 24 heures par semaine.

Pour l'accomplissement d'une **mission d'intérêt général** dans un des neuf domaines d'intervention reconnus prioritaires : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire ou intervention d'urgence.

La mission peut être effectuée auprès : d'associations, de collectivités territoriales (mairies, départements ou régions) ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées...).

En France ou à l'international.

LES AVANTAGES DU SERVICE CIVIQUE

- Deux jours de congés par mois.
- Une reconnaissance de la mission dans votre parcours : VAE, cursus universitaire...
- Une couverture sociale complète : maladie, maternité, accident et retraite.
- Une indemnité mensuelle de 467,34 euros complétée par une prise en charge de 106,31 euros.
- Sans conditions de diplôme.
- L'opportunité de mûrir, développer vos compétences, gagner en confiance et réfléchir à votre avenir citoyen et professionnel.

Respect, écoute, partage

“ Je crois aux vertus du respect, de l'écoute et de l'échange. Par la diversité des situations et des personnes rencontrées, j'apprends à la fois à partager mon savoir avec tous et à connaître de chacun. Je porte ces valeurs au quotidien avec énergie et conviction. ”

Epanouissement, enrichissement

“ Mon investissement dans des actions participe à mon épanouissement personnel et à mon enrichissement, ainsi qu'à celui des personnes touchées, tant sur le plan personnel que professionnel ou citoyen. ”

VOUS VOUS POSEZ DES QUESTIONS...

Puis-je faire un service civique quand je suis étudiant, salarié, chômeur ou en RSA ?

Oui, avec la seule obligation de faire un minimum de 24 h par semaine dans votre mission de service civique.

Puis je bénéficier de l'aide de 100 euros supplémentaires de l'Etat ?

Oui, si vous ou vos parents êtes assujettis aux minima sociaux.

Est-ce que je continue à toucher mes indemnités de chômage ou RSA pendant le service civique ?

Non, vos droits sont suspendus et reprennent à la fin de votre mission de service civique.

Puis-je prendre contact avec une association ou une collectivité pour réaliser mon service civique ?

Si vous êtes motivé, vous pouvez vous inscrire sur le site de l'agence du service civique pour consulter les offres de missions correspondant à vos envies. Ou alors vous pouvez présenter votre projet à l'association de votre choix qui doit l'accepter et demander un agrément pour vous accueillir.

Puis je renouveler une mission de service civique dans une autre structure d'accueil ?

Non, vous pouvez effectuer une seule mission de 6 à 12 mois.

FOIRE AUX QUESTIONS:

<http://www.service-civique.gov.fr/foire-aux-questions>

 **SERVICE CIVIQUE**
Une mission pour chacun au service de tous